CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capasapver.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

ÉDITION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL

ÉPREUVE E1 : AGIR DANS DES SITUATIONS DE LA VIE COURANTE À L'AIDE DE REPÈRES SOCIAUX

Coefficient : 2 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-DES-RIVIÈRES, TERRITOIRE RURAL FICTIF

L'épreuve E1 comporte deux parties liées par une thématique commune : l'accès aux services dans un territoire rural. La partie 1 mobilise l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle. La partie 2 mobilise les mathématiques et les sciences économiques, sociales et de gestion. Le sujet est noté sur 20 points.

Vous êtes invité à exploiter les documents fournis, à présenter des réponses justifiées et à prendre en compte les limites des informations disponibles. Les données locales de l'enquête et les tarifs présentés dans le dossier sont établis pour le sujet.

PARTIE 1 : Histoire-géographie et éducation socioculturelle (10 points)

CG1.1 : Prendre position dans une situation à caractère social et civique

La communauté de communes étudie différentes solutions pour faciliter l'accès aux services des habitants éloignés du bourg. À l'aide des documents DT 1 et DT 2, analysez les enjeux historiques, territoriaux et sociaux de cette question.

Enquête locale sur l'accès aux services

Lieu de résidence	Population	Distance au service le plus proche	Habitants interrogés	Personnes interrogées déclarant des difficultés de transport
Bourg-centre	2 400	1,2 km	50	8
Hameau Est	310	9 km	25	12
Hameau Ouest	190	14 km	20	13
Village Nord	600	6 km	25	7
Total	3 500	Sans objet	120	40

Données établies pour le sujet à partir d'une enquête menée en 2025 auprès de 120 habitants.

1.1 (2 points) À partir du document DT 1, identifiez la nature du texte, sa date et son auteur institutionnel. Relevez une idée qui présente le rôle de la collectivité envers les personnes vulnérables.

1.2 (2,5 points) Situez le document DT 1 dans son contexte historique. Expliquez ce que cet extrait affirme et indiquez une limite de ce qu'il permet d'établir sur l'accès concret aux services dans les territoires ruraux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.3 (2,5 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 2. Relevez un contraste entre les lieux de résidence concernant la distance aux services et les difficultés de transport. Complétez le DR 1 en indiquant ce que chaque document apporte à l'analyse.

1.4 (3 points) La communauté de communes envisage soit de maintenir les services principalement au bourg-centre, soit de développer des permanences dans les villages éloignés. Quelle orientation vous paraît la plus pertinente ? Justifiez votre position en vous appuyant sur les documents et en indiquant une information complémentaire qui serait utile avant de décider.

PARTIE 2 : Mathématiques et sciences économiques, sociales et de gestion (10 points)

CG1.2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

La communauté de communes compare deux solutions mensuelles pour permettre à 18 habitants éloignés d'accéder à un service. Les tarifs et hypothèses de calcul figurent dans le document DT 2. Pour les calculs, indiquez les opérations effectuées et donnez les résultats avec une unité adaptée.

Solutions envisagées et données de calcul

Solution	Données tarifaires	Fréquence prévue	Budget mensuel maximal
Navette vers le bourg-centre	4,20 € par bénéficiaire et par aller-retour	2 aller-retour par bénéficiaire et par mois	300 €
Permanence mobile dans les villages	280 € pour l'ensemble des deux permanences	2 permanences par mois	300 €

Tarifs mensuels établis pour le sujet. Le nombre de bénéficiaires retenu pour la comparaison est de 18.

2.1 (2 points) Dans l'enquête du document DT 2, 40 personnes sur 120 déclarent des difficultés de transport. Calculez le pourcentage correspondant. Présentez votre calcul et arrondissez le résultat à l'unité.

2.2 (2,5 points) Calculez le coût mensuel de la navette pour les 18 bénéficiaires. Écrivez le calcul en faisant apparaître le tarif par aller-retour, le nombre d'aller-retour mensuels et le nombre de bénéficiaires.

2.3 (3 points) Calculez le coût mensuel par bénéficiaire de la permanence mobile. Comparez ensuite le coût total mensuel des deux solutions et indiquez si chacune respecte le budget maximal de 300 €.

2.4 (2,5 points) En vous appuyant sur vos résultats et sur les informations de l'enquête, formulez une recommandation à la communauté de communes. Précisez une limite de la comparaison des coûts qui devrait être prise en compte avant le choix définitif.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

Source : Préambule de la Constitution de la République française du 27 octobre 1946, alinéa 11. Texte adopté par référendum le 13 octobre 1946.

« La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES ET SOLUTIONS DE DÉPLACEMENT DANS LE VAL-DES-RIVIÈRES

Les données de l'enquête locale ci-dessous ont été établies pour le sujet. L'enquête a été menée en 2025 auprès de 120 habitants. La distance indiquée correspond à la distance routière entre le lieu de résidence et le service le plus proche. Les résultats de l'enquête ne constituent pas un recensement de l'ensemble des habitants.

Résultats de l'enquête locale

Lieu de résidence	Population	Distance au service le plus proche	Habitants interrogés	Personnes interrogées déclarant des difficultés de transport
Bourg-centre	2 400	1,2 km	50	8
Hameau Est	310	9 km	25	12
Hameau Ouest	190	14 km	20	13
Village Nord	600	6 km	25	7
Total	3 500	Sans objet	120	40

Enquête établie pour le sujet auprès de 120 habitants en 2025.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Tarifs des deux solutions envisagées

Solution	Données tarifaires	Fréquence prévue	Budget mensuel maximal
Navette vers le bourg-centre	4,20 € par bénéficiaire et par aller-retour	2 aller-retour par bénéficiaire et par mois	300 €
Permanence mobile dans les villages	280 € pour l'ensemble des deux permanences	2 permanences par mois	300 €

Tarifs mensuels établis pour le sujet. La comparaison porte sur 18 bénéficiaires et sur un mois.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des documents DT 1 et DT 2. Vous pouvez répondre par des phrases courtes.

Mise en relation des documents

Document	Nature et date	Information utile pour étudier l'accès aux services	Limite ou précaution d'interprétation
DT 1	.....	.....	.....
DT 2	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.